



NOUVELLE REVUE

THÉOLOGIQUE

120 N° 3 July-September 1998

«Ne nous laisse pas entrer en tentation»

Raymond Jacques TOURNAY (op)

p. 440 - 443

<https://www.nrt.be/en/articles/ne-nous-laisse-pas-entrer-en-tentation-796>

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2025

«Ne nous laisse pas entrer en tentation»

Dans un article récent¹, je rappelai qu'un grand nombre d'évêques, de prêtres et de fidèles, ainsi que des protestants, reprochaient depuis longtemps son ambiguïté à la nouvelle traduction œcuménique (1966) de la sixième demande du Notre Père, «Ne nous soumet pas à la tentation». Certains la qualifiaient même de quasiment «blasphématoire», si elle voulait dire que Dieu pousse l'homme au péché. J'avais repris cette expression dans une interview publiée dans *La Croix* du 28 décembre 1995, mais avec un grave lapsus (il fallait lire «le texte nouveau», au lieu de «la Vulgate»), ce qui me valut de vives critiques dans *La Croix* du 22 février 1996. Par contre, le Père Blanc Joseph Vandrisse me citait, dans un article paru dans *Le Figaro* du 6 mars 1996, en rappelant que la traduction dite «œcuménique» était jugée absurde par le théologien protestant Jacques Ellul et qu'elle contredisait l'épître de saint Jacques, 1, 13: «Dieu ne tente personne». C'est en effet Satan qui nous tente, à savoir notre concupiscence, nos penchants mauvais, qui nous séduisent et nous entraînent au péché.

Dans *Mt* 6, 13, on admet généralement que la sixième demande, si importante, s'exprime de deux façons, d'abord négative, puis positive («mais délivre-nous...»). Or, le dernier mot, *ponèros*, désigne ailleurs, dans l'évangile de Matthieu, le Mal personnifié, le Mauvais, c'est-à-dire Satan, le tentateur (comme traduit la *TOB*). Nous demandons à Dieu d'être délivrés de celui qui nous tente, après lui avoir demandé de nous épargner l'épreuve de la tentation.

Le grec *peirasmós*, remarquons-le, peut se traduire «épreuve» ou «tentation» selon le contexte. Dans le texte du Pater, conservé par *Lc* 11, 4, on n'a pas la seconde partie de la phrase, ce qui permettrait de traduire, avec la traduction dite «œcuménique»: «Ne nous soumet pas à l'épreuve», en prenant *peirasmós* au sens le plus général d'une épreuve quelconque, aussi bien des épreuves imposées par Dieu pour tester et purifier son fidèle, que de l'épreuve de la tentation proprement dite, œuvre du Mauvais. Rappelons que le

1. R.J. TOURNAY, O.P., *Que signifie la sixième demande du Notre Père?*, dans *Revue Théologique de Louvain* 24 (1995) 299-306.

mot «épreuve», comme l'a rappelé J. Carmignac, a été rarement employé dans ce contexte.

Mais il en va tout autrement pour *Mt 6, 13*, dont le texte grec se traduit littéralement «Ne nous introduis pas dans la tentation». «Notre Père» est ici le sujet du verbe; mais comment interpréter celui-ci? Dieu ne tente personne! La suite de la phrase nous éclaire, car elle indique qu'il s'agit de l'épreuve de la tentation, de l'œuvre de Satan. N'oublions pas, comme le soulignent certains commentateurs, que ce texte, sans doute postérieur au texte court de Luc, a dû être mis par écrit au début du temps des grandes persécutions. Jésus a voulu ainsi prémunir les siens contre le danger d'apostasie, l'entrée dans le royaume de Bélial.

J. Carmignac proposait de décaler la négation: «Fais que nous n'entrions pas dans la tentation». Cette correction textuelle n'a pas été retenue. Par contre, aucune correction ne s'impose si l'on restitue correctement le texte du *Matthieu araméen*, traduit en grec. Les experts, nous le savons, sont d'accord pour supposer ici la forme causative ('af'el) 'a"el, du verbe 'll, «entrer». Jésus a donc dit, en araméen: 'al ta'elana lenissayôn. Or, tout causatif, en hébreu et en araméen, selon les grammaires², peut avoir le sens fort de «faire faire», mais aussi un sens amoindri, permissif, tolératif, «laisser faire, permettre de faire», selon le contexte. C'est ce qu'affirmait déjà Grotius en 1641. Cependant, cette nuance demeure implicite.

Or les traducteurs grecs des LXX ne la connaissent pas et traduisent partout le causatif hébreu ou araméen au sens fort, «faire faire». Cette remarque grammaticale, qui n'a sans doute encore jamais été faite, rend compte de l'aoriste grec *eisenegkeis* dans *Mt 6, 13*: «ne fais pas entrer, n'introduis pas», fidèlement traduit dans la Vulgate, «ne nos inducas». Si le causatif araméen doit être ici traduit en fonction du présent contexte, nous devons préférer dans les deux cas, à la forme verbale «factitive» rendue par le grec, la forme verbale «permissive», et traduire: «ne nous laisse pas entrer». La suite confirmera cette interprétation. Il ne peut en effet y avoir ici deux tentateurs!

Cette solution d'ordre purement grammatical a été maintenant acceptée par les meilleurs spécialistes de l'araméen: E. Jenni³, ainsi

2. Cf. P. JOÛON, *Grammaire de l'hébreu biblique*, 1923, p. 123, par. 54 d; voir p. 115, par. 51 c.

3. *Kausativ und Funktionsverbgefüge. Sprachliche Bemerkungen zur Bitte: «Führe uns nicht in Versuchung»*, dans *Theologische Zeitschrift* 48 (1992) Heft 1, 77 s.; article important reproduit dans *Studien zur Sprachwelt des Alten Testaments*, Stuttgart-Berlin-Köln, Kohlhammer, 1997, p. 162-173.

que G. Willis, A. Caquot, É. Puech, C. Perrot, J.A. Emerton, P. Grelot⁴, etc. Étant donné la suite, «délivre-nous du tentateur», on explicitera donc le sens permissif, implicite dans tout verbe araméen: «Ne nous laisse pas entrer en tentation»⁵.

Voici d'autres exemples. – *Ps 119*, 10: «Ne me laisse pas errer loin de tes commandements», et non pas «Ne me fais pas errer...». – *Ps 141*, 4: «Ne laisse pas mon cœur incliner vers une chose mauvaise», au lieu de «N'incline pas mon cœur...». – *Jb 11*, 14: «Ne laisse pas (non: ne fais pas) habiter l'injustice sous tes tentes». – *Qo 5*, 18 et 6, 2: «Dieu le laisse / ne le laisse pas maître de se nourrir». – *Qo 7*, 18 et 11, 6: «Ne laisse pas ta main inactive». Dans tous ces cas, le traducteur des LXX a toujours rendu le sens factitif, et non le sens permissif, du verbe au causatif (*hifil*; 'af'el): il n'a pas ajouté de verbe auxiliaire, comme *mè éason* ou *éasès*, selon le cas. Il en est ainsi dans le Pater, où le grec a traduit: «Ne nous fais pas entrer», au lieu de «Ne nous permets pas d'entrer». Peut-on parler chaque fois d'une faute de traduction de la part du traducteur grec? Je ne le pense pas. Il ne faut pas oublier que la sémantique du verbe sémitique diffère de celle du verbe grec. Il suffit de consulter la Concordance de la Bible de Jérusalem au verbe «laisser», qu'on utilise, à cause du contexte, pour rendre un *hifil* permissif (implicite) et non factitif.

La traduction proposée, «ne nous laisse pas entrer en tentation», évoque l'exhortation parallèle de Jésus à ses disciples, à Gethsémani, avec le même verbe défectif *phéro*: «Priez pour ne pas entrer en tentation» (*Mt 26*, 41; *Mc 14*, 38; *Lc 22*, 46). La traduction «entrer en tentation» est ici retenue habituellement, il est vrai, pour un autre verbe grec de même sens («entrer»).

J'ai longuement insisté dans mon article précédent sur les gloses ajoutées, dès le troisième siècle, en Orient comme en Occident, au texte de la Vulgate «ne nos inducas», afin d'éliminer toute causalité divine dans la tentation⁶. Rappelons seulement ce qu'écrivait saint Ambroise dans son traité *De Sacramentis* (V, 29): «Ne nous laisse pas induire (*ne patiaris induci nos*) en tentation, mais

4. Cf. P. GRELOT, *Jésus de Nazareth, Christ et Seigneur*, t. 1, coll. Lectio divina, 167, Paris, Cerf, p. 226. Je remercie P. Grelot pour ses suggestions.

5. C'est déjà la traduction proposée par J. DELORME, Pour une catéchèse biblique du Notre Père, dans *L'Ami du Clergé* 79 (1966) 225 s.; de même dans la Bible OSTY-TRINQUET, Paris, Seuil, 1973, p. 2100, n. 13, et aussi dans la Bible de SEGOND, nouvelle version révisée, Alliance Biblique Universelle, p. 1004. Ce recours à l'araméen est proposé par C.L. BLOMBERG, *Matthew*, coll. The New American Commentary, 22, Nashville, Broadman Press, 1992, p. 120.

6. Cf. R.J. TOURNAY, *Que signifie...* (cité *supra*, n. 1), 304-306.

délivre-nous du mal. Fais attention à ce qu'il dit: Ne nous laisse pas induire en tentation à laquelle nous ne pouvons pas résister. Il ne dit pas: Ne nous induis pas (*non inducas*) en tentation.»

Il y aurait donc lieu de remplacer, par exemple, la formule traditionnelle «ne nos inducas» par «nec derelinquas nos».

Jérusalem - Israël
POB 19053

Raymond Jacques TOURNAY, O.P.
École biblique et archéologique française

Sommaire. — Toute forme causative d'un verbe araméen (*'af'el*) ou hébreu (*hif'il*) peut avoir un sens factitif, ou implicitement permissif, tolératif. Cependant, les traducteurs grecs ne rendent que le sens factitif, comme dans le cas de *Mt* 6, 13, littéralement traduit dans la Vulgate: «Ne nos inducas». D'où l'ambiguïté d'un Dieu tentateur, et l'existence d'anciennes corrections liturgiques. Les spécialistes de l'araméen admettent généralement ici le sens permissif, ce qui élimine la difficulté. D'où la traduction littérale: «Ne nous laisse pas entrer en tentation» (cf. *Mt* 26, 41 et parallèles). Le «mauvais» du v. 14 est le seul tentateur.

Summary. — Every causative verb in Aramaic (*'af'el*) or in Hebrew (*hif'il*) can have a «factitive» sense, or implicitly may have a «permissive» sense. However, the Greek translators only use the factitive sense, as in the case of *Mt* 6, 13, literally translated in the Vulgate: «Ne nos inducas». From the translation comes the ambiguity of a God who tempts, and also many ancient liturgical adaptations. The Aramaic specialists generally use here the «permissive» sense of the verb, since this eliminates the difficulty. They translate literally: «Let us not enter into temptation» (*Mt* 26, 41 and parallels). The «evil one» (v. 14) is the only tempter.